Informations de base

2005/2127(ACI) ACI - Procédure d'accord interinstitutionnel	Procédure terminée
Discipline budgétaire: mobilisation du Fonds de solidarité en faveur de la Slovaquie suite à une catastrophe naturelle **Subject** 3.70.11 Catastrophes naturelles, Fonds de solidarité 8.70.60 Budgets annuels antérieurs **Zone géographique** Slovaquie	

Acteurs principaux

Parlement européen	**Commission au fond**	**Rapporteur(e)**	**Date de nomination**
	BUDG Budgets	BÖGE Reimer (PPE-DE)	02/09/2004
	Commission pour avis	**Rapporteur(e) pour avis**	**Date de nomination**
	REGI Développement régional	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
Conseil de l'Union européenne			

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
06/06/2005	Publication du document de base non-législatif	COM(2005)0247	Résumé
28/06/2005	Vote en commission		Résumé
07/07/2005	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
07/07/2005	Dépôt du rapport de la commission	A6-0229/2005	
07/09/2005	Décision du Parlement	T6-0324/2005	Résumé
07/09/2005	Fin de la procédure au Parlement		
14/10/2005	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	2005/2127(ACI)
Type de procédure	ACI - Procédure d'accord interinstitutionnel
Sous-type de procédure	Mobilisation des fonds
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	BUDG/6/28735

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A6-0229/2005	07/07/2005	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T6-0324/2005 JO C 193 17.08.2006, p. 0124-0185 E	07/09/2005	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif	COM(2005)0247	06/06/2005	Résumé
Document annexé à la procédure	SEC(2005)0798	10/06/2005	Résumé

Informations complémentaires

Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final

Décision 2005/0706
JO L 269 14.10.2005, p. 0021-0022 Résumé

Discipline budgétaire: mobilisation du Fonds de solidarité en faveur de la Slovaquie suite à une catastrophe naturelle

2005/2127(ACI) - 06/06/2005 - Document de base non législatif

OBJECTIF : conclure un accord interinstitutionnel afin de mobiliser le Fonds de solidarité pour aider la Slovaquie touchée par de violentes tempêtes.

ACTE PROPOSÉ : Accord interinstitutionnel.

CONTENU : l'accord interinstitutionnel du 7 novembre 2002 permet la mobilisation du Fonds de solidarité de l'Union au moyen d'un mécanisme de flexibilité, à concurrence d'un plafond annuel de 1 milliard EUR au-dessus des rubriques concernées des perspectives financières.

Les conditions d'éligibilité à ce Fonds sont exposées en détail dans le règlement 2012/2002/CE du Conseil (se reporter à la fiche de procédure CNS /2002/0228).

Sur la base de la demande à bénéficier d'une aide du Fonds introduite par la Slovaquie, touchée par de violentes tempêtes en 2004, les estimations des dommages s'élèvent au total à **5.667.578 EUR.**

Après l'examen de la demande slovaque et compte tenu du montant maximal envisageable pour le soutien du Fonds ainsi que de la marge existant pour la réaffectation de crédits sous la rubrique concernée par les dépenses supplémentaires, la Commission propose de mobiliser le Fonds de solidarité à hauteur du montant demandé par ce pays (soit, 5.667.578 EUR), à affecter sous la rubrique 3 des perspectives financières.

La Commission présentera un budget rectificatif (BR), afin d'inscrire dans le budget 2005 les crédits d'engagement spécifiques comme l'impose le point 4 de l'accord interinstitutionnel du 7 novembre 2002 (voir BUD/2005/2126).

Discipline budgétaire: mobilisation du Fonds de solidarité en faveur de la Slovaquie suite à une catastrophe naturelle

2005/2127(ACI) - 07/09/2005 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant le rapport de M. Reimer **BÖGE** (PPE/DE, DE), le Parlement approuve l'accord interinstitutionnel visant à mobiliser le Fonds de solidarité de l'Union en vue de venir en aide à la Slovaquie touchée par de violentes tempêtes. L'accord complète ainsi le budget 5/2005 visant à inscrire la somme de **5.667.578 EUR** au budget de l'Union au titre du Fonds de solidarité (voir BUD/2005/2126).

Ce faisant, le Parlement demande à la Commission de présenter une évaluation quantitative succincte des premières interventions du Fonds et plus particulièrement des critères appliqués pour la détermination de l'état de désastre naturel dans un état bénéficiaire.

Discipline budgétaire: mobilisation du Fonds de solidarité en faveur de la Slovaquie suite à une catastrophe naturelle

2005/2127(ACI) - 07/09/2005 - Acte final

OBJECTIF : conclure un accord interinstitutionnel afin de mobiliser le Fonds de solidarité pour aider la Slovaquie touchée par de violentes tempêtes.

ACTE LÉGISLATIF : Décision 2005/706/CE du Parlement européen et du Conseil concernant la mobilisation du Fonds de solidarité de l'Union en application du point 3 de l'accord interinstitutionnel du 7 novembre 2002 entre le Parlement européen, le Conseil et la Commission sur le financement du Fonds de solidarité de l'Union européenne.

CONTENU : la présente décision vise à mobiliser le Fonds de solidarité de l'Union à hauteur de **5.667.578 EUR** en vue de venir en aide à la Slovaquie touchée par de violentes tempêtes en 2004.

Ces fonds seront inscrits au budget 2005 au moyen d'un budget rectificatif approuvé le même jour (voir **BUD/2005/2126**).

Discipline budgétaire: mobilisation du Fonds de solidarité en faveur de la Slovaquie suite à une catastrophe naturelle

2005/2127(ACI) - 10/06/2005 - Document annexé à la procédure

Le présent document de travail de la Commission vise à alimenter l'article budgétaire ad hoc pour la mobilisation de l'instrument de solidarité européen afin de venir en aide à la Slovaquie touchée par de violentes tempêtes en 2004.

Le montant des crédits nécessaires à cet effet est de5.667.578 EUR en engagements à inscrire au budget 2005, sous la forme d'un budget rectificatif (BR : voir BUD/2005/2126).